



Accès à la propriété et principe de l'Usucapion

Par **nathou33**, le **30/07/2015** à **13:04**

BONJOUR marque de politesse

le propriétaire d'un terrain avec une maison fait payer un loyer en liquide ainsi que les impôts à son locataire avec une promesse orale de vente au bout. Le loyer devant venir diminuer le montant de la future vente.

le locataire peut il accéder à la propriété du bien en vertu du principe de l'usucapion ?

De plus, la maison étant en mauvais état, le locataire est obligé de vivre dans un mobile home. Le propriétaire ne fait aucun des travaux lui incombant.

MERCI

Par **Lag0**, le **30/07/2015** à **20:08**

Bonjour,

Une des conditions pour invoquer la prescription acquisitive est de se comporter en propriétaire. Or, ici, puisqu'il y a paiement d'un loyer, le locataire ne pourra jamais prétendre se comporter en propriétaire, il est bien locataire.